



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

AVIS D'ÉBULLITION LEVÉ

En date du mardi 2 juin 2026 – 15 h

La Municipalité de Lac-Beauport informe tous les résidents des chemins des Pionniers, de la Butte et du Refuge touchés par l'avis d'ébullition que tous les critères de retour à la conformité sont rencontrés. Il n'est donc plus nécessaire de faire bouillir l'eau avant de la consommer.

La Municipalité de Lac-Beauport est désolée des inconvénients que cette situation a pu occasionner et elle remercie ses citoyens de leur compréhension.

La Municipalité de Lac-Beauport